

Pourquoi devenir membre de l'association du personnel ?

L'association du personnel, c'est quoi ?

- ✓ Une association financièrement **indépendante**, grâce aux cotisations de ses membres, qui a pour but de défendre les intérêts de tout le personnel sous contrat de travail suisse
- ✓ **2'100 membres** de toutes positions et professions, sur le terrain et au siège, soit 60 % du staff ;
- ✓ **12 salarié-e-s CICR** (4 pour le HQ et 8 pour le Terrain) **bénévoles et élu-e-s** par ses membres constituant le COMAP, son comité exécutif ;
- ✓ **1 bureau permanent** composé d'un secrétaire permanent (Ralph Morélot) et d'une chargée de projet (Elodie Pernici).

Que faisons-nous ?

Au niveau collectif pour tous/tes les collaborateurs/trices :

- ✓ **Nous défendons et négocions vos conditions de travail et de rémunération** notamment établies dans la Convention Collective de travail (CCT) pour le siège et pour le terrain ;
- ✓ **Nous vous représentons** dans les commissions paritaires face à l'employeur, ainsi que dans d'autres groupes de travail (commission du personnel, COMAP-RH, etc.);
- ✓ **Nous nous assurons que l'employeur se conforme à ses obligations légales (code des obligations) et aux CCT.**

Par exemple: Le COMAP a négocié avec l'Employeur un nouvel accord régissant les futures conditions d'emploi et de rémunération débouchant sur la signature de deux nouvelles CCT (une pour le siège et une pour le terrain incluant les mobility policies) qui sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au niveau individuel pour chaque membre :

- ✓ **Nous vous défendons et conseillons confidentiellement** en cas de conflit avec le CICR touchant à des questions liées aux RH (désaccord sur votre rapport d'appréciation, conflit avec un manager ou des collègues, non respect de vos droits, etc.);
- ✓ **Nous vous aidons à rédiger un recours** contre une décision du CICR que vous souhaiteriez contester ;
- ✓ **Nous vous donnons des renseignements** sur le droit du travail et les dispositions des conventions collectives de travail ;
- ✓ **Nous intervenons auprès des RH** si vous nous mandatez ;

- ✓ **Nous vous assistons lors des entretiens** avec votre hiérarchie, etc.

Exemples de problématiques traitées lors de suivis individuels :
Management – Optimisation du siège/plan social - Droit du travail / fin des relations contractuelles - Réglementation / codes des obligations et CCT - Rémunération et assurances sociales - Santé au travail

Pourquoi devenir membre ?

- ✓ Pour pouvoir **bénéficier de l'accompagnement individuel** ;
 - ✓ Pour **bénéficier d'une assurance juridique**, le cas échéant, qui peut couvrir vos frais d'avocat et de justice en Suisse en cas de litige avec l'employeur ;
 - ✓ Pour **garantir que la voix des collaborateurs/trices sera relayée auprès de l'employeur lors de toutes négociations et que vos conditions de travail et de rémunération ne vous soient pas imposées unilatéralement** ;
 - ✓ Pour **maintenir notre capacité de négociation** en étant le plus représentatif possible de l'ensemble des collaborateurs/trices sous contrat de travail suisse ;
 - ✓ Par **solidarité et engagement** auprès de vos 2'100 collègues déjà membres et qui soutiennent l'action que nous menons au bénéfice de tout le personnel.
-

Combien ça coûte ?

- ✓ **Moins de 17 CHF.- par mois**, soit 200 CHF.- par an ;
- ✓ **Vous bénéficiez des services exclusivement réservés à nos membres** :
 - **des conseils et accompagnement confidentiels** du secrétaire permanent
 - **de l'assurance de protection juridique DAS** en cas de litige avec l'employeur
 - **d'un accès à notre site web www.apcicr.org**, où vous retrouvez toutes les infos concernant vos conditions de travail et les dossiers en cours, suivis par le COMAP
 - **d'une newsletter régulière** vous rendant compte des activités du COMAP

Votre cotisation garantit l'indépendance de l'Association et permet de couvrir les salaires et charges salariales des 3 collaborateurs permanents, les frais de fonctionnement, la prime d'assurance de protection juridique.



Rejoignez-nous aujourd'hui
sur **www.apcicr.org** !

Contact : Int 25 15 - comap@icrc.org - bureau au HQ 5-00-02